

montrer le peu de fondement de la Déclaration faite à Francfort, & en faire sauter aux yeux la faiblesse. Il est néanmoins connu à l'Empire avec quelle attention le feu Empereur de très-glorieuse mémoire a observé de son côté le susdit Traité de Paix. . . . Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême, marchant sur les traces glorieuses de son Pere, n'a point certainement à se reprocher d'avoir rien négligé pour conserver la Paix avec la Couronne de France. Elle a écrit pour cet effet plusieurs lettres au Cardinal de Fleury; Elle a offert souvent d'éclaircir toutes les difficultés répandues par ceux à qui l'ambition & l'intérêt particulier faisoient désirer une guerre générale; Elle a réclamé sans cesse, mais toujours inutilement, la droiture, la bonne foi, & tout ce qu'il y a de plus sacré dans la société humaine. Les mauvais conseils ont prévalu; la résolution fut prise de l'accabler avec sa Sérénissime Maison Archiducate. . . . On mit la main à un procédé si inouï à l'aide de ce qui a été dit touchant le défaut de la Ratification solennelle de l'Empire, & même à la faveur de la réserve mentale, qu'on prétend avoir fait secrètement avant la prestation de la Garantie, au profit des droits du tiers, quoique d'ailleurs notoirement nuls: Invention au moyen de laquelle tous les Traités à faire à l'avenir, seroient d'avance sans force. . . . Sous un prétexte aussi insuffisant, on a causé à Sa Maj. la Reine & à ses Sujets tout le mal qu'on a pu leur faire, avec d'autres dommages inexprimables. On a continué aussi long-tems qu'il a resté un rayon d'espérance, d'accabler la Sérénissime Maison d'Autriche: On a fait la sourde oreille à toutes les ouvertures de Paix, aussi long-tems que les Troupes Françaises ont pu se maintenir en Allemagne.